

SAISON SPORTIVE ET CULTURELLE  
ESPACE FORME / REGLEMENT INTERIEUR  
Du lundi 29 aout 2022 au samedi 22 juillet 2023

**ARTICLE 1 : Inscription et accès au cours**

L'adhérent peut accéder au cours, s'il est inscrit à La Fraternelle avec **un dossier complet** :

Inscription en ligne sur COMITI, certificat médical ou attestation de santé obligatoire, paiement en ligne, par chèque, par carte bancaire ou espèce, assurance FSCF ou autres, photo

**ARTICLE 2 : CERTIFICAT MEDICAL : obligation de le renouveler tous les 3 ans.**

Pour une première adhésion et/ou changement d'activité à La Fraternelle, le **certificat médical est obligatoire** et doit être daté après le 1er mai 2022 pour les adhérents.

Pour une réinscription dans la même activité,

- si votre certificat médical est daté en 2019, vous devez en fournir un nouveau.
- Si ce n'est pas le cas, **vous devez remplir le questionnaire de santé à votre disposition** :
  - vous avez répondu NON à toutes les questions, vous devez simplement l'attester en remplissant le coupon-réponse du questionnaire avec date et signature. Il n'y a pas de certificat médical à fournir.
  - vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consulter votre médecin.

**ARTICLE 3 : Cotisation et adhésion à régler à l'inscription**

- Adhésion à La Fraternelle : 10 €
- Paiement en ligne, carte bancaire, en espèces et chèques. Possibilité de paiement en 2-3 fois sur 3 mois maximum. Encaissement le 15 ou 30 du mois

Réductions :

Inscription à 2 activités : déduction de 20 € sur la deuxième activité

Tarif **famille du même foyer** : à partir du 2ème membre, 10 € déduit sur la cotisation

- Assurance :

- Pour les abonnements à la saison, La Fraternelle propose l'assurance FSCF MMA avec trois options au choix : mini (0€), midi (4€) et maxi (6€). Vous êtes en droit de refuser cette assurance.

En cas d'accident corporel, La Fraternelle fera une déclaration à l'assureur dans les **5 jours avec certificat de constatation des blessures** délivré par un médecin aux parents.

Remboursement des frais restés à la charge de l'adhérent et perte de salaires **en fonction de l'option choisie**, de la prise en charge des régimes sociaux obligatoires et mutuelles.

- Pour les abonnements par période, il est fortement conseillé de souscrire à un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages corporels.

**ARTICLE 4 : Les différentes formules d'abonnement**

L'accès au planning dépend de la formule que vous choisissez :

- Illimité à la saison : accès au planning de manière illimité de septembre à juillet
- Journalier à la saison : accès au planning sur un jour fixe (ex : tous les lundis) de septembre à juillet
- Pilates exclusif à la saison : accès aux cours de pilates du planning de septembre à juillet
- Midi exclusif à la saison : accès aux cours du midi du planning de septembre à juillet
- Illimité par période : accès au planning de manière illimitée par période

Période 1 : Septembre - Décembre  
Période 2 : Janvier - Avril  
Période 3 : Mai - Juillet

**ARTICLE 5 : Arrêt définitif de l'activité en cours de saison.**

**Aucun remboursement ne sera accordé sauf si l'arrêt de l'activité est dû à un accident durant un cours, une compétition ou dans le cadre d'un stage organisé par l'association.**

**15 € seront retenus pour les frais de dossier engagés.**

**ARTICLE 6 : arrêt temporaire de l'activité—pas de remboursement**

Pour reprendre une activité suite à une dispense de sport, l'adhérent devra apporter **un certificat de reprise d'activité délivrée par le médecin**. Il n'y aura pas de remboursement.

### **ARTICLE 7: carte d'abonnement**

Suite à votre inscription, une carte vous sera donnée. Vous devez obligatoirement la présenter aux encadrants ou à un responsable administratif en cas de contrôle.

**L'abonnement auquel vous êtes inscrit doit être respecté.**

### **ARTICLE 8 : informations – renseignements**

Au secrétariat ouvert : lundi - mardi - jeudi - vendredi : 13h30-18h00

mercredi : 9h-12h/13h30-18h30

samedi 10h00-12h00

au 04 74 93 39 59 aux heures d'ouverture du secrétariat

ou par mail : [fraternelle@fraternellebj.fr](mailto:fraternelle@fraternellebj.fr)

Auprès des responsables des sections ou du permanent sportif au début ou à la fin des cours;

Ou sur le site internet : [www.lafraternellebj.fr](http://www.lafraternellebj.fr)

### **ARTICLE 9 : quelques règles à respecter**

Pour le bon déroulement des séances, les horaires des cours doivent être respectés.

Pour les cours de biking, vous devez inscrire votre nom et votre prénom sur les listes qui sont mises à votre disposition sur le comptoir de l'espace forme. En cas d'annulation, merci de prévenir vos coachs ou le secrétariat afin que les adhérents sur liste d'attente puissent profiter de l'activité..

Le port de bijoux est déconseillé pendant les cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, disparition ou d'accident dû à ceux-ci.

Des informations sur les activités et les événements de La Fraternelle sont affichées sur les panneaux situés au portail, à l'entrée de la salle de gymnastique, de la salle polyvalente, de la salle multisports et au secrétariat.

**Merci de les consulter régulièrement.**

**Nous vous recommandons fortement de nous transmettre votre adresse e-mail. Des informations vous seront communiquées par ce biais. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, merci de le stipuler sur la fiche d'inscription ou d'en informer le secrétariat.**

Une tenue compatible avec l'activité pratiquée est obligatoire.

Les cours de l'Espace Forme sont assurés pendant les petites vacances (sauf Noël) et pendant le mois de juillet.

### **ARTICLE 11: LOI RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

**Conformément à la loi RGPD, La Fraternelle vous informe que :**

- **la gestion des inscriptions aux activités est faite sur un site dématérialisé : « COMITI »** <https://lafraternellebj.comiti-sport.fr/> .
- **les licences FSCF des adhérents sont établies à l'aide du logiciel fédéral ADAGIO avec insertion des photos d'identité.**

Les données personnelles saisies par l'adhérent ou le secrétariat peuvent être à tout moment modifiées si souhaitées.

Vous nous avez transmis votre adresse mail et votre numéro de portable. Des informations sur les compétitions ou autres vous seront communiquées par mail ou sms. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, merci de le stipuler au secrétariat.

#### **Droit à l'image**

Des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités pour des actions promotionnelles peuvent apparaître sur le site de l'association ou sur d'autres supports de communication de l'association, du Comité Départemental du Dauphiné ou du Comité Régional AURA et la FSCF.

L'adhérent possède un droit d'accès, de modification, de rétractation et de suppression des données qui le concerne



CAISSE D'ÉPARGNE  
RHÔNE ALPES



La Storia...